

Publié le 15/07/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P271_2024

Date : 09/07/2024

OBJET : Exécution des transports collectifs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

Plusieurs Pôles de proximité de l'Agglomération font appel à des transporteurs pour assurer des transports au départ des équipements ou écoles des différents pôles vers des équipements des pôles ou vers l'extérieur. Les marchés publics conclus avec les prestataires en 2020 prendront fin à la rentrée de septembre 2024.

Ainsi, un appel d'offres a été lancé en février dernier afin de renouveler les marchés relatifs aux lots suivants :

- lot n°1 : Pôles de proximité des Pieux et de Douve et Divette,
- lot n°2 : Pôles de proximité du Val de Saire, de Saint-Pierre-Eglise et de Montebourg,
- lot n°3 : Pôles de proximité de la Vallée de l'Ouve et de la Côte des Isles.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué à l'unanimité les marchés publics comme suit :

- lot 1 : Collas Voyages,
- lot 2 : Transdev Normandie Manche,
- lot 3 : Autocars Delcourt.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant les décisions prises à l'unanimité par la CAO en séance du 20 juin 2024,

Décide

- **De signer** le marché public relatif au lot n°1 « Pôles de proximité des Pieux et de Douve et Divette » avec la société COLLAS VOYAGES, Le Haut, 50340 BRICQUEBOSQ, sans minimum mais avec un montant maximum annuel de commandes de 150 000,00 € HT,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°2 « Pôles de proximité du Val de Saire, de Saint-Pierre-Eglise et de Montebourg » avec la société TRANSDEV NORMANDIE MANCHE, 4 Route du Bois, 50700 VALOGNES, sans minimum mais avec un montant maximum annuel de commandes de 150 000,00 € HT,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°3 « Pôles de proximité de la Vallée de l'Ouve et de la Côte des Isles » avec la société AUTOCARS DELCOURT, ZA Le Hameau Thomasse, 50880 PONT HEBERT, sans minimum mais avec un montant maximum annuel de commandes de 40 000,00 € HT,
- **De préciser** que le lot n°1 court du 7 septembre 2024 au 31 août 2025, que les lots n°2 et 3 courent du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, pour courir ensuite possiblement jusqu'au 31 août 2028 au moyen de reconductions successives,
- **De dire** que les dépenses seront imputées au budget principal et budgets annexes,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE